

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JUIN 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 36

L'an deux mille seize,
le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°77-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES –DECISIONS MODIFICATIVES N°1

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibérations n°32-2016 et 33-2016 du 29 mars 2016, les budgets primitifs 2016 du Budget principal et du Budget annexe Locations immobilières ont été adoptés.

Il précise qu'il convient cependant de procéder à un certain nombre d'ajustements de crédits budgétaires pour ces budgets.

➤ **Budget Principal (400) : DM N°1**

- Opération Office de tourisme : Modification des ouvertures de crédits suite à la convention de remboursement de travaux signée avec la commune de Damgan. Le remboursement par la commune pour la réalisation de sanitaires publics est à considérer comme une cession partielle d'actifs et non comme une subvention d'équipement.

Section d'investissement en recettes : Augmentation de crédits en produit de cession (chapitre 024) pour un montant de 17 603 € et diminution de crédits en subventions d'équipement versées par une commune membre (chapitre 13 article 13241) pour un montant de 17 603 €.

- Opération d'aménagement de deux terrains de rugby et construction de vestiaires : Au vu du bilan financier définitif produit par EADM précisant la répartition des coûts supportés pour la création des 2 terrains de rugby, et pour la construction de

vestiaires, il convient de reclasser le coût d'aménagement des terrains, actuellement inscrit à l'article 2313 (Constructions en-cours) à l'article 2312 (Immobilisations corporelles en-cours - terrains), afin de permettre leur intégration aux comptes définitifs.

Section d'investissement : Opérations patrimoniales (chapitre 041). Inscription de crédits en dépenses au compte 2312 (Agencement et aménagement de terrains en-cours) pour un montant de 514 861 € et en recettes au compte 2313 (Constructions en-cours) pour un montant de 514 861 €.

Ces dépenses et ces recettes n'entraînent pas d'augmentation du budget.

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		024-01 Produits de cession	+17 603
		Chapitre 024 Produit de cessions	+17 603
2312-01 Agencement et aménagement de terrains	+514 861	2313-01 Constructions	+514 861
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+514 861	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+514 861
		13241-95 Subvention d'inv versée par commune membre	-17 603
		Chapitre 013 Subventions d'investissement	-17 603
Total Dépenses d'investissement	+514 861	Total Recettes d'investissement	+514 861

➤ Budget annexe Locations immobilières (401) : DM N°1

- La résiliation du contrat de location-accession passé avec Mr RIBES pour le bâtiment situé 7, Place du Bouffay à La Roche-Bernard, a été établie sans indemnité pour l'une et l'autre des parties. Cependant, les acomptes sur le prix de cession (partie en capital de la fraction B des redevances mensuelles) ayant été comptabilisés au crédit du compte 1676 Dettes envers locataires-acquéreurs, il convient donc, de solder ces sommes définitivement acquises pour la Communauté de Communes.

Section de fonctionnement : Inscription de crédits en dépenses au chapitre 023 (compte 023 Virement à la section d'investissement) et en recettes au chapitre 77 (compte 7711 Débits et pénalités) pour un montant de 12 765 €.

Section d'investissement : Inscription de crédits en dépenses au chapitre 16 (compte 1676 Dette envers locataires-acquéreurs) et en recettes au chapitre 021 (compte 021 Virement de la section de fonctionnement) pour un montant de 12 765 €.

Ces dépenses et ces recettes n'entraînent pas d'augmentation du budget.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 Virement à la section d'investissement	+ 12 765	7711 Débits et pénalités	+ 12 765
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	+ 12 765	Chapitre 77 Produits exceptionnels	+ 12 765
Total Dépenses de Fonctionnement	+ 12 765	Total Recettes de Fonctionnement	+ 12 765
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
1676 dettes envers locataires-acquéreurs	+ 12 765	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 12 765
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	+ 12 765	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 12 765
Total Dépenses d'investissement	+ 12 765	Total Recettes d'investissement	+ 12 765

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les décisions modificatives n°1 du Budget principal et du Budget annexe Locations immobilières telles que présentées ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 04/07/16

